

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 25 (1933)
Heft: 12

Rubrik: Éducation ouvrière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Education ouvrière.

Conférence des Centres d'éducation de la Suisse romande.

Les Centres d'éducation ouvrière de la Suisse romande ont tenu à Neuchâtel, le dimanche 15 octobre, leur conférence d'automne habituelle. Présidée par le camarade Chs. Schürch, représentant de la Centrale suisse, elle a réuni 46 représentants de 27 organisations ou centres locaux.

Le camarade Chs. Schürch présenta tout d'abord un rapport très documenté sur l'emploi du *cinéma* au service de l'éducation populaire. Cette magnifique invention nous offre des possibilités infinies dans tous les domaines de la science et des arts, et son utilisation est bien moins onéreuse qu'autrefois. La Centrale suisse d'éducation ouvrière s'est adjointe un véritable service de cinéma. Non seulement elle fournit aux organisations locales, un choix de films intéressants et variés, mais elle dispose de plusieurs appareils portables pour films sonores ou muets, qu'elle peut louer à des conditions très favorables, fournissant même un opérateur s'il en est besoin.

Dans les localités où l'on peut conclure un arrangement avec une salle de cinéma, cette solution est la plus avantageuse, car elle permet la projection des films les plus modernes dans les meilleures conditions techniques, tout en assurant à nos manifestations éducatives un local que le grand public a l'habitude de fréquenter.

Même dans les villages, à la condition de choisir une salle convenable, on peut maintenant produire dans des conditions excellentes les *films sonores* les plus récents, grâce à l'appareil ambulant de la Centrale suisse.

Mais, toute organisation syndicale de quelque importance, tout centre d'éducation disposant de quelques fonds, devrait avoir son appareil de cinéma. Pour quelque 500 à 600 francs, on trouve maintenant de *petits appareils pour films étroits* (muets), appareils de fabrication suisse ou américaine donnant toute satisfaction. Dans une salle pouvant contenir jusqu'à 250 personnes, sur un écran de 2,50 m., ces films étroits ne laissent rien à désirer en fait de netteté et de luminosité. Les participants à la conférence de Neuchâtel purent s'en convaincre au cours des démonstrations qui leur furent faites avec différents appareils. La Centrale suisse d'éducation ouvrière augmente chaque semaine la collection de films étroits et normaux, qu'elle peut mettre à la disposition des organisations locales.

Il est à désirer que les centres, et en général toutes les organisations ouvrières, fassent désormais un plus fréquent usage des possibilités qui leur sont offertes d'agrémenter leurs séances par le cinéma.

Introduite par Constant Frey, la question de la *radio* fit également l'objet d'une intéressante discussion entre les délégués des centres d'éducation ouvrière. Le nombre des auditeurs de T.S.F. augmente sans cesse; il est permis d'affirmer que la majeure partie en est formée par les ouvriers et employés. S'il est certain que le travailleur cherche avant tout une diversion dans la radio, s'il préfère le cabaret-concert aux grands orchestres symphoniques et la musique de danse aux conférences scientifiques, il n'en est pas moins vrai qu'un programme «populaire» pourrait offrir autre chose et mieux que des vaudoiseries et de l'accordéon.

L'auditeur ouvrier apprécie le beau théâtre, les vieilles chansons françaises, la musique d'opéra, les productions d'une bonne chorale. Il aimerait entendre plus souvent les bonnes sociétés ouvrières de musique et de chant.

Il est satisfait lorsque les directeurs de studio, trop rarement à son gré, font appel à quelque tribun populaire pour une causerie sur les problèmes qui le préoccupent: le chômage, la législation sociale, l'action syndicale, etc.

Nous avons la certitude que les organisations de radio — diffusion et la commission des programmes de Radio-Suisse-romande accueilleront favorablement ces vœux des innombrables auditeurs ouvriers. Il suffira de lui annoncer des conférenciers capables, des productions musicales ou théâtrales de réelle valeur. La Centrale suisse d'éducation ouvrière va s'en occuper encore plus activement que par le passé.

Ct. F.

Le voyage de Pâques des Centres d'éducation ouvrière de Suisse romande.

Voyage n° 11, Algérie, 12 ou 13 jours.

Après le voyage si réussi de cet été en Belgique, les C.E.O. romands organisent pour les fêtes de Pâques 1934 un voyage en Algérie, la 11^e de ces excursions qui ont groupé jusqu'ici plus de 1200 participants de tous les cantons romands.

Voici le programme de ce voyage qui sera le complément de celui en Tunisie organisé en 1931 et qui a laissé un si inoubliable souvenir à ceux qui y ont participé.

Mercredi 28 mars. — Départ de La Chaux-de-Fonds 14 h. 54. Départ de Neuchâtel 16 h. 20. Départ de Genève 20 h.

Jeudi 29 mars. — 5 h.: Arrivée à Marseille. 10 h.: Départ du paquebot. En mer.

Vendredi 30 mars. — 10 h.: Arrivée à Alger.

Vendredi 30 mars — Samedi 7 avril. — Séjour à Alger et excursions en Algérie. Excursions n° 1 et 2. Visite complète d'Alger et des environs, avec guides, 2 demi-journées.

Excursion n° 3. Grande banlieue d'Alger, le Sahel d'Alger par Bousa areah, Forêt de Bainem Cherga, La Trappe, St-Ferdinand, Douera, Crescia, Draria, El-Achour, Dely, Ibrahim, El-Bjar. 110 km.

Excursion n° 4. Tipazza, Le Tombeau de la Chrétienne, par le littoral, la Côte Turquoise, ruines de Cherchek-Marengo, les Gorges de la Chiffa, le Ruisseau des Singes, Blida, Boufarik. 200 km., une journée.

Excursion n° 5. Excursion aux confins du désert à la célèbre oasis de Bou-Saada et au village arabe de El-Hamel, par l'Arba, Aumale, etc. 540 km., 3 jours.

Toutes les excursions en auto-car.

Samedi 7 avril. — 10 h.: Départ du paquebot. En mer.

Dimanche 8 avril. — 10 h.: Arrivée à Marseille. Départ de Marseille à 13 h. 55 pour arriver à Genève à 23 h. 37; ou départ de Marseille vers 23 h. pour arriver à Genève le lundi vers 10 h.; ou faculté d'arrêt à Marseille et retour dans les 33 jours.

Prix, comprenant chemin de fer III^e classe, bateau III^e classe, l'entretien complet, frais d'hôtel, excursions et visites en auto-car, pourboires, taxes: Fr. 295.—. (Il est possible que des contrats avantageux permettent de réduire encore ce prix.) Chemin de fer II^e classe, supplément fr. 15.—. Bateau II^e classe, supplément fr. 60.—.

Depuis Alger, retour facultatif dans les 30 jours *par n'importe quel port de l'Algérie ou de la Tunisie, sans frais*. Le billet, depuis Marseille, permet le retour facultatif dans les 33 jours, sans frais.

Le prix s'entend au départ de Genève.

Départ de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Biel, supplément pour chemin de fer en Suisse fr. 10.— (retour facultatif compris et valable 33 jours).

Droit d'inscription, non compris dans le prix du voyage: Fr. 10.—.

Délai d'inscription. Inscription indicative sans engagement jusqu'au début de janvier 1934.

Inscription définitive: 10 février 1934. Pour nous permettre de retenir les places sur le bateau, il nous serait utile de connaître le nombre des participants éventuels au début de janvier 1934. Pour l'inscription définitive et pour le cas où nous serions obligés de limiter le nombre des participants, nous tiendrons compte en premier lieu des inscriptions qui nous seront parvenues, à titre éventuel, jusqu'au début de janvier 1934. Chaque participant doit avoir un passeport individuel.

Programmes et bulletins d'inscription aux adresses suivantes: Gaston Schelling, président du C. E. O., Nord 194, La Chaux-de-Fonds; Armand Bossard, président du C. E. O., 12, Contrat social, Genève; Bibliothèque de la Maison du Peuple, Lausanne; Maison du Peuple, Fribourg et Renens; Richard Bringolf, secrétaire F. C. T. A., La Tour-de-Peilz.

Au Bureau international du travail.

Le Conseil d'administration du B.I.T. a tenu sa soixante-quatrième session à Genève du 23 au 25 octobre.

L'Allemagne n'y a pas participé. La lettre annonçant sa démission n'est parvenue qu'après la session. Le groupe ouvrier a protesté vigoureusement contre le fait que le Gouvernement allemand empêchait notre camarade Senschner d'assister à la session. On se rappelle que notre camarade a été emprisonné, parce qu'il n'a pas voulu satisfaire aux exigences de son gouvernement à Genève. Une résolution a été adoptée à ce sujet par le Conseil. Elle déclare entre autres qu'aucun membre du Conseil d'administration, élu par les délégués patronaux et ouvriers de la Conférence, ne doit être inquiété d'aucune façon en raison de son activité comme membre du Conseil d'administration.

Le Conseil a fixé au 11 mai prochain l'ouverture de la session de 1934 de la Conférence internationale du travail et a ajouté à son ordre du jour la révision partielle de la convention du travail de nuit des femmes. Il a décidé également de porter devant cette même session la question des grands travaux publics nationaux et internationaux, dont il a, par ailleurs, rappelé l'importance dans une résolution demandant la réunion, aussi rapide que possible, du Comité spécial des travaux publics que le bureau de la Conférence de Londres a décidé de créer.

Les trois questions suivantes ont été définitivement inscrites à l'ordre du jour de la session de 1935: le chômage des jeunes gens, le recrutement des travailleurs indigènes, les congés payés des travailleurs.

Sur la proposition du groupe ouvrier, le Bureau a été chargé d'étudier d'une manière approfondie les problèmes que soulèvent le développement industriel récent de certains pays extraeuropéens et la concurrence qu'ils peuvent faire aux pays d'ancienne industrie en raison de la différence des niveaux de vie.

Notre camarade Bramsnaes, représentant du Gouvernement danois, a été élu président du Conseil d'administration du B.I.T. Notre camarade Mertens fut réélu à la vice-présidence.

La prochaine session du Conseil d'administration s'ouvrira à Genève le 22 janvier 1934.